

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juin 2024

Convocation du 04/06/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juin à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés :

Mme LEVEQUE Béatrice, M. LEJEUNE Jacques,
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2024-06-067 Cimes de Courcy - avenant n°4, lot 10 « rafraichissement, ventilation, plomberie, sanitaire », équipement pour bouteilles de gaz propane

Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que la structure pour accueillir les bouteilles de gaz a été réalisée mais qu'il reste à installer les équipements pour accueillir les bouteilles de gaz : support mural, flexible, inverseur bouteille, détendeur. La société LESTABLE MOLISSON en charge du lot rafraichissement, ventilation, plomberie, sanitaire peut réaliser ces travaux et transmet un devis s'élevant à 667,76€ HT soit 801,31€ TTC.

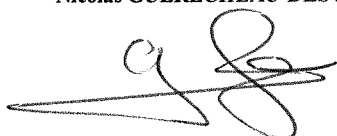
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 21321 opération n°10 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

